

COMMUNE DE LA BAUSSAINE

22 Rue de la Libération - 35190 LA BAUSSAINE
Tél. : 02 99 66 80 27 – Fax : 02 99 66 73 10

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 janvier 2010

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	14
<i>Nombre de Membres présents :</i>	11
<i>Nombre de Membres votants :</i>	11

<i>Date de la convocation :</i>	22/01/2010
<i>Convocation affichée le :</i>	25/01/2010
<i>Procès-verbal affiché le :</i>	05/02/2010

L'an deux mil dix, le vendredi vingt-neuf janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA BAUSSAINE s'est réuni en session ordinaire à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes Florence DENIAU, Gwenaël ARTUR, Catherine PIEL et Mrs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Dominique ROUXEL, Gilles LE TALLEC, Olivier QUENOILLERE, Thibault LE BOULANGER.

Absents excusés : Mme Yolaine DUBOIS, et M. Eric LEROSSIGNOL.

Absents non excusés : M. Frédéric BLANCHARD.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Gilles LE TALLEC a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2009 à l'unanimité.

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour:

- Délibération n° 03-2009 : Encaissement d'un chèque en paiement de la vente d'un portail en fer

01 – 2010

**ENCAISSEMENT DE L'EXCEDENT REVERSE PAR
LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE HEDE-TINTÉNIAC**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat d'électrification de Hédé-Tinténiac a reversé à la Commune la somme de 195,32 €, correspondant à l'excédent restant à la fin de l'exercice 2009. Le syndicat sera prochainement dissous, et ce reliquat a été partagé entre toutes les communes membres, au pro rata de leur population.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'encaissement de l'excédent reversé par le syndicat d'électrification de Hédé-Tinténiac, d'un montant de 195,32 € ;
- Décide que cette somme sera créditée à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers » du Budget Primitif 2010 de la Commune ;
- Autorise Madame le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

02 – 2010

ENCAISSEMENT D'UN DEGREVEMENT ACCORDE PAR LE SMICTOM

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SMICTOM a accordé à la Commune un dégrèvement de 32 € sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères du logement communal situé au n° 8 place de la Longère, suite à la demande du locataire de changer de bac (passage de 120 à 60 litres au 4^e trimestre 2009).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'encaissement du dégrèvement accordé par le SMICTOM des cantons de Bécherel, Combourg, Hédé, Tinténiac, d'un montant de 32 € ;
- Décide que cette somme sera créditée à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers » du Budget Primitif 2010 de la Commune ;
- Autorise Madame le Maire à émettre le titre de recette correspondant ;
- Décide que cette somme sera déduite de la prochaine redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères qui sera facturée au locataire.

03 – 2010

**ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE
EN PAIEMENT DE LA VENTE D'UN PORTAIL EN FER**

Madame le Maire rappelle que suite à ce qui avait été décidé lors de la dernière séance du Conseil municipal, Monsieur Pierre-Yves MARQUET a pris contact avec Monsieur LEROY, de « Matériaux d'Antan », qui était venu estimer le prix d'un vieux portail en fer appartenant à la mairie. Un accord a été trouvé sur le prix de 550 €, et Monsieur LEROY est passé à la Mairie conclure la vente le jeudi 28 janvier 2010.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer pour autoriser l'encaissement du chèque reçu en paiement du portail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'encaissement du chèque de Monsieur LEROY reçu en paiement d'un portail, d'un montant de 550 € ;
- Décide que cette somme sera créditée à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers » du Budget Primitif 2010 de la Commune ;
- Autorise Madame le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

**ADOPTION DE LA CONVENTION N° 1 ENTRE LES COMMUNES DE
LA BAUSSAINE, SAINT-THUAL ET LE SIRP PORTANT
REPARTITION DE CERTAINES DEPENSES ET RECETTES
INITIALEMENT SUPPORTEES PAR LES COMMUNES RESPECTIVES**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'objectif du S.I.R.P. de Saint-Thual et de La Baussaine, affirmé lors du budget primitif 2009, est de prendre en charge les coûts réels de fonctionnement de l'école. Jusqu'à présent, certaines dépenses et recettes de fonctionnement étaient supportées par les budgets communaux respectifs.

Aussi, afin d'aboutir à une meilleure traçabilité des coûts de gestion de l'école, il a été convenu ce qui suit entre la commune de LA BAUSSAINE, la commune de SAINT-THUAL, et le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique entre Saint-Thual et La Baussaine :

- 1 – Les dépenses listées ci-après sont prises en charge par le budget du S.I.R.P. de Saint-Thual et de La Baussaine:
- Les frais d'eau des sites scolaires de La Baussaine et de Saint-Thual,
 - Les frais d'électricité des sites scolaires de La Baussaine et de Saint-Thual,
 - Les achats de produits d'entretien se rapportant aux locaux scolaires, de cantine, et de garderie,
 - Les frais de maintenance ou d'entretien des photocopieurs mis en place sur les deux sites scolaires, à la condition expresse que les contrats et factures soient établis au nom du S.I.R.P. de Saint-Thual et de La Baussaine.
- 2 – Les recettes listées ci-après sont reversées au S.I.R.P. de Saint-Thual et de La Baussaine:
- Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole, versées initialement aux communes, pour des frais de fonctionnement du service garderie. Un titre de recette sera émis par le S.I.R.P. de Saint-Thual et de La Baussaine en vue du remboursement.

Ces dispositions sont applicables au 1^{er} janvier 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention au nom de la Commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application.

**ADOPTION DE LA CONVENTION N° 2 ENTRE
LES COMMUNES DE LA BAUSSAINE, SAINT-THUAL ET LE SIRP
PORTANT MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle que les bâtiments communaux à usage scolaire sont de compétence communale. Les acquisitions, leur aménagement et leur entretien sont à la charge des communes respectives.

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention qui va être passée entre la Commune de La Baussaine, la Commune de Saint-Thual, et le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Saint-Thual et de La Baussaine, afin de fixer les conditions de mise à disposition des locaux communaux.

Article 1 et 2 : Liste des locaux communaux mis à la disposition du S.I.R.P. par les communes

Article 3 et 4 : Assurances de chaque partie

Article 5 : Modalités de mise à disposition

Les locaux désignés aux articles 1 et 2 de la présente convention sont mis gratuitement à la disposition du S.I.R.P. Aucuns travaux ne pourront être réalisés dans les locaux mis à disposition sans l'accord de la Commune qui en est propriétaire.

Article 6 : Engagements de chaque partie

Les communes de Saint-Thual et de La Baussaine s'engagent d'une part à mettre à disposition du S.I.R.P. les locaux désignés aux articles 1 et 2 de la présente convention, en veillant à ce qu'ils soient conformes à la réglementation relative aux locaux recevant du public ; et d'autre part à procéder à l'entretien régulier des lieux conformément aux exigences de la commission de sécurité. Chaque commune est chargée de ses locaux respectifs.

Article 7 : Durée et résiliation

La présente convention est établie pour une durée dépendant de l'existence de l'école. Elle pourra faire l'objet d'avenants, d'une résiliation totale ou partielle, par l'une ou l'autre des parties, à la condition expresse qu'il n'y ait pas nuisance au bon fonctionnement de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention au nom de la Commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application.

06 – 2010	ADOPTION DE LA CONVENTION N° 3 ENTRE LES COMMUNES DE LA BAUSSAINE, SAINT-THUAL ET LE SIRP PORTANT REPARTITION DES TRAVAUX DE L'ECOLE
------------------	---

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention qui va être passée entre la Commune de La Baussaine, la Commune de Saint-Thual, et le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Saint-Thual et de La Baussaine, afin de fixer la répartition de la prise en charge des travaux qui doivent avoir lieu dans l'école.

Les travaux suivants seront pris en charge par les Communes respectives, ou par le SIRP, après accord entre les Maires des deux Communes et le Président du SIRP.

Désignation	Les communes	Le SIRP
<u>Classe mobile</u> Frais d'implantation – Alimentation en eau et électricité – mise en place des tableaux	Répartis à 50% entre les 2 communes	
<u>Classe mobile</u> Location	Initialement à charge des communes suivant convention avec le conseil général	Remboursement aux communes des frais de location
<u>Bâtiments mis à disposition de l'école, la cantine, la garderie</u> - Equipements fixés aux murs (étagères, etc.) - Travaux de plomberie, peinture, menuiserie, entretien ou rénovation des sols - Travaux électricité - Travaux alimentation en eau	La commune propriétaire des locaux	
<u>Bâtiments mis à disposition de l'école, la cantine, la garderie</u> - Appareils téléphoniques et installation - Installation internet y compris dans classe mobile		Le SIRP
<u>Equipements de cuisine</u> Frigo – table chauffante – congélateur – lave-vaisselle – Evier – bac inox – table inox – rangement vaisselle Frais de maintenance	La commune propriétaire des locaux	
<u>Equipements de cuisine</u> Four de remise en température des repas	La société prestataire de la livraison des repas de cantine Océane de Restauration	
<u>Equipements de cuisine</u> Centrale de lavage en cuisine	Mise à disposition par le fournisseur des produits d'entretien	
Petits équipements circulants vaisselle, petites fournitures		Le SIRP
Lave linge – Sèche linge Achat – entretien et réparation		Le SIRP
Maintenance des équipements de protection incendie – extincteurs	La commune propriétaire des locaux	
<u>Photocopieur</u> : achat – grosses réparations –		Le SIRP

maintenance – consommables		
Ménage Produits entretien - aspirateur – balai – chariot Centrale d'usage des produits entretien	Mise à disposition par le fournisseur des produits d'entretien	Le SIRP
Matériel – Mobilier de l'école Tables – chaises – meubles de rangement y compris achat de vélo, et autres jeux d'extérieurs, etc.		Le SIRP
Espaces verts – Aménagement et entretien	La commune propriétaire des locaux	
Clôtures – Portails – Aménagements extérieurs	La commune propriétaire des locaux	
Ordures ménagères – gestion du service de collecte, des composteurs et de la redevance	La commune propriétaire des locaux	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention au nom de la Commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application.

DEVIS POUR LE NETTOYAGE DU CHEMIN AU LIEU-DIT LA PRISE

Madame le Maire décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

07 – 2010

DEVIS MODIFICATIF DE L'ATELIER DECOUVERTE POUR LES PROCEDURES DE REVISIONS SIMPLIFIEES ET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 75-2009 en date du 30 octobre 2009, le Conseil municipal a retenu l'Atelier Découverte pour une procédure de révision simplifiée du PLU, pour un montant de 3 320 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite aux premières réunions de travail avec le bureau d'études, il est apparu judicieux d'englober dans ce projet d'autres procédures de révisions simplifiées et de modification du PLU, afin de limiter les frais liés aux enquêtes publiques.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le nouveau devis de l'atelier Découverte, d'un montant de 8845 € HT, correspondant aux prestations suivantes :

DOSSIERS DE REVISION SIMPLIFIEE	
A1 - Agrandissement des zones NHa de manière a permettre les extensions de bâtiments et la mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels lorsque la zone est trop restreinte	2 280 € HT
A2 - Réduction des zones NHb de manière à rendre compatible le PLU avec le Schéma d'Orientation Territorial	690 € HT
A3 - Classement d'espaces boisés	1 370 € HT
A4 - Intégration de l'étude sur les zones humides	690 € HT

DOSSIER DE MODIFICATION	
B1 - Emplacements réservés à supprimer	1 515 € HT
B2 - Emplacements réservés à ajouter	
B3 - Modification des zones 1AU et 2AU	
B4 - Figuration du périmètre du droit de préemption urbain	
B5 - Intégration des dispositions du PLH	

REUNIONS DE TRAVAIL	
7 réunions	2 100 € HT

PRODUCTION DU DOSSIER FINAL	
10 exemplaires	200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter le devis modificatif du bureau d'études Atelier Découverte pour les procédures de révisions simplifiées et de modifications du PLU, pour un montant de 8 845 € HT ;
- décide que cette dépense sera imputée à l'opération 020 « Plan Local d'Urbanisme », article 202 « Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » du Budget Primitif 2010 de la Commune ;
- mandate Madame le Maire afin de solliciter la Communauté de communes Bretagne Romantique pour l'attribution de la subvention prévue dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le Programme Local de l'Habitat ;
- donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature du devis.

QUESTIONS DIVERSES

Programme d'entretien et de réparation de voirie 2010

Un marché public de travaux va être lancé prochainement pour le programme de voirie 2010. Les voies communales concernées se trouvent aux lieux-dits La Tremblais et la Giguais, pour un estimatif d'environ 65 000 € TTC. Les travaux devront être effectués en mai.

Demande d'achat de concession de Monsieur Mickaël BLEU et de Madame Marie-Renée GUILLEMER

Madame le Maire informe le Conseil municipal du courrier du 21 janvier 2010 de Monsieur Mickaël BLEU, gendre de Monsieur Jean-Claude RADOUX, qui indique qu'il souhaite déposer l'urne funéraire de sa mère au cimetière communal. Madame le Maire précise que Monsieur BLEU est domicilié à LANGAN, et qu'il ne dispose pas de caveau familial dans le cimetière de La Baussaine.

Aussi, conformément au règlement du cimetière approuvé le 31 janvier 2009, les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité de ne pas accorder de dérogation pour satisfaire la demande de Monsieur BLEU. En effet, l'article 1^{er} du règlement stipule que les concessions sont destinées aux personnes décédées sur la commune, aux personnes domiciliées dans la commune, et aux personnes non domiciliées dans la commune ayant droit à une sépulture de famille.

Le conseil municipal s'est prononcé de la même manière pour la demande de Madame Marie-Renée GUILLEMER, faite par téléphone dernièrement. A l'unanimité les conseillers municipaux ont refusé d'accorder une dérogation pour l'achat d'une concession.

Courrier de Monsieur et Madame MONNIERE Pascal du 18 janvier 2010

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux du courrier relatif à une demande de dérogation faite à la commune par Monsieur et Madame MONNIERE, afin de scolariser leurs enfants à l'école publique de TINTENIAC.

Monsieur et Madame MONNIERE relatent un incident survenu à leur fils Alexandre le lundi 11 janvier 2010 à la sortie de l'école de Saint-Thual. Les circonstances météorologiques ne permettant pas le ramassage scolaire entre les deux établissements, l'enfant attendait que sa mère le récupère à Saint-Thual. Il a été blessé par une boule de glace envoyée par un de ses camarades alors qu'ils se trouvaient à l'extérieur de la cour d'école. Les cris de l'enfant ont alerté les adultes présents, qui l'ont immédiatement pris en charge.

Le SIRP et l'équipe éducative regrettent vivement cet incident et envisagent d'ailleurs d'apporter quelques modifications à la gestion de la sortie des élèves de l'école de Saint-Thual.

Néanmoins, il ne s'agit pas d'une négligence mais d'un enchaînement malheureux d'évènements exceptionnels (neige, pas de car, retard de la mère).

Aussi, à l'énoncé de la demande faite par Monsieur et Madame MONNIERE, les conseillers municipaux refusent à l'unanimité la dérogation pour la scolarisation des enfants à l'école publique de TINTENIAC.

- **SMICTOM : définition des points de regroupement**

Dans le cadre de la réorganisation des circuits de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, le SMICTOM a décidé de redéfinir les points de regroupement en lien avec des agents du SMICTOM.

Les points de collecte auront pour objectifs d'assurer la collecte dans des conditions optimales de sécurité pour le SMICTOM et les usagers, et de limiter le nombre d'arrêts et le kilométrage parcouru par les bennes.

Chaque commune doit désigner un ou deux élus référents pour cette opération, qui se déroulera au premier trimestre 2010. A l'unanimité, les conseillers ont désigné Monsieur Jean-Michel PRESCHOUX en tant qu'élu référent du SMICTOM pour ce projet.

- **Point sur le curage du bassin n° 1 de la lagune**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les dossiers de plan d'épandage pour le curage de la lagune sont arrivés aujourd'hui au courrier. 3 exemplaires vont être transmis à la Police de l'eau. Le délai d'instruction est de 2 mois maximum. S'il n'y a pas de réserve émis par la Police de l'eau, le curage pourra débiter au mois d'avril.

- **Projet rénovation de la salle des Fêtes**

Monsieur Daniel HENRY présente les différents projets qui ont été abordés lors de la dernière réunion des bâtiments communaux. Les conseillers municipaux ont retenu trois projets :

Projet n° 1 : La mise en conformité de la salle des fêtes.

Projet N° 2 : Un agrandissement du préau afin d'y mettre des toilettes, un rangement, un vestiaire, tout en conservant la cuisine au même emplacement.

Projet n°3 : Deux bâtiments indépendants dans leur utilisation. L'aile Nord destinée aux associations avec une salle de réunion, des placards et une kitchenette. L'aile Est destinée au côté festif, avec un nouvel office construit à l'Est de la salle parquet.

Monsieur HENRY et Madame le Maire vont fixer un rendez-vous dans les prochains jours avec l'architecte Monsieur LABESSE, afin d'obtenir un chiffrage plus précis de ces trois propositions.

- **Concertation avec la population pour la procédure de révision simplifiée du PLU**

La réunion de concertation n'aura pas lieu le 4 février 2010 mais un mois plus tard, car il est préférable que la commission urbanisme se réunisse avant.

- **Agenda :**

La commission urbanisme est prévue le lundi 8 février à 19h30.

La commission finances est prévue le 15 février à 20h30.

La commission communication le 19 février à 20h30.

L'opération « un arbre une vie » est reconduite cette année, et aura lieu le samedi 27 février à 10h30.

La séance est levée à 23h.

Florence DENIAU

Daniel HENRY

Pierre-Yves MARQUET

Raoul LE GUERHIER

Jean-Michel PRESCHOUX

Eric LEROSIGNOL

Dominique ROUXEL

Gilles LE TALLEC

Olivier QUENOILLERE

Gwénaél ARTUR

Thibault LE BOULANGER